

Publication des principes pour une finance à impact positif

Publié le 31 janvier 2017

L'UNEP Finance Initiative a lancé le 30 janvier 2017 les « Principes for Positive Impact finance », visant à établir un cadre commun pour financer les objectifs de développement durable (ODD). Ces principes sont un ensemble de lignes directrices à destination des financiers, des investisseurs et auditeurs.

Les « **Principes pour une finance à impact positif** » fournissent des conseils aux financiers et aux investisseurs pour analyser, piloter et rendre publics les impacts sociaux, environnementaux et économiques des produits et services financiers qu'ils offrent. Ils innoveront en ce sens qu'ils exigent une évaluation holistique des impacts positifs et négatifs sur le développement économique, le bien-être humain et l'environnement.

Les principes, au nombre de quatre, sont les suivants.

1. Définition

La finance à impact positif apporte une contribution positive à au moins un des trois piliers du développement durable. Les impacts négatifs potentiels d'un financement sur chacun des trois piliers sont identifiés et réduits.

C'est en vertu de cette approche holistique que la finance à impact positif constitue une réponse directe au défi que représente le financement de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2. Cadre

Les entités (financières et non financières) s'engageant dans la promotion de la finance à impact positif doivent développer des processus, méthodologies et outils leur permettant d'identifier et suivre l'impact positif de leurs activités, projets, programmes, et/ou entités financées.

3. Transparence

Les entités recourant à la finance à impact positif doivent faire preuve de transparence et fournir une information sur :

- les activités, projets, programmes entités financés considérés comme entrant dans le scope de la finance à impact positif,
- les processus mis en place pour déterminer l'admissibilité et mesurer et vérifier les impacts,
- les impacts générés par les activités, projets, programmes, et/ou entités financés.

4. Evaluation

L'évaluation de la finance à impact positif est basée sur les impacts effectivement générés.

Ces principes sont détaillés par l'UNEP Finance Initiative, qui vise à en faire un outil pour aider les entreprises et la finance à « se détourner d'activités néfastes et contribuer à créer plus d'impact positif ». Ces principes sont soutenus par de nombreux acteurs de la finance. Ils ont notamment été portés à leur lancement par une coalition d'investisseurs et de banques, représentant 6 600 milliards de dollars.